

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 24 MARS 2003
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 43

Tous les délégués, sauf

MM. J. P. MEYER, ATZENHOFFER, WINLING, FROEHLICH, BABILON, qui
étaient représentés respectivement par M. STEIG, M. RAUSCHER,
Mme WINCKEL, M. FEIG, M. DUBOIS.
MM. STEINER, HERRLE, NEUHARD, Cl. KLIPFEL, ZINCK.

DEL. N° 44 /2003

**OBJET : BUDGET ANNEXE « SERVICE D'ASSAINISSEMENT »
COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2002**

- VU l'avis du Bureau du 10 mars 2003 et du 17 mars 2003
- VU l'avis de la sous-commission « assainissement » du 12 mars 2003

Le Président ayant quitté la salle, Madame WEISS, Vice-Présidente, -désignée par le Conseil Communautaire- présente le compte administratif « service d'assainissement » de l'exercice 2002 de la Communauté de Communes qui comprend :

- EN SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	2 872 762,19 €		
Recettes	2 814 577,90 €		
Déficit d'investissement			58 184,29 €
- EN SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	436 973,50 €		
Recettes	1 080 526,55 €		
Excédent de fonctionnement			643 553,05 €

et demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2002.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 25 mars 2003
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982
La Vice-Présidente,
Marie-Line WEISS